

## Importants travaux à l'école maternelle



En octobre 2022 les élus ont pris contact avec le CAUE (Conseil d'Architecture et Urbanisation de l'Environnement) afin de mener une étude sur la désimperméabilisation et le verdissement de la cour de l'école maternelle. Après trois réunions d'information avec les enseignants et les ATSEM, le CAUE a établi un cahier des charges afin de choisir un maître d'œuvre pour mener à bien cette réalisation.

Ce dernier, choisi en décembre 2023, a organisé en ce début d'année deux réunions de concertation avec les enseignants, les élus, les ATSEM et le personnel de l'accueil loisirs afin de cerner les besoins du programme.

A l'issue de ces rencontres, les choix seront définitivement arrêtés avant fin avril pour un début des travaux en juillet et une livraison à la rentrée 2024. Des efforts importants seront faits pour la constitution d'îlots de fraîcheur et l'infiltration des eaux pluviales directement dans les nappes phréatiques sans passer par les réseaux d'eaux usées. La récupération des eaux de toiture permettra l'arrosage des espaces verts et du jardin potager à usage des tout-petits. Concernant le bâti, le remplacement des blocs portes donnant sur l'extérieur sera effectué afin de parfaire l'isolation des quatre classes actuelles.



## Cérémonie de vœux aux Moursoises et Moursois

Vous étiez nombreuses et nombreux, vendredi 5 janvier pour notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Dominique Mombard a souhaité débuter cette cérémonie en revenant sur l'effroyable drame de Crépol et en rendant un hommage chaleureux à Thomas. Vous avez souhaité faire de cette mi-

nute de silence, une émouvante minute d'applaudissement en sa mémoire. C'est ensuite le temps du bilan de l'année écoulée qui a laissé place aux projets pour cette nouvelle année qui débute, et à Mours Saint Eusèbe ils sont nombreux !

Après la finalisation en 2023, des travaux de la rue du Royans, du

cheminement piétonnier de l'espace des Guinches, les divers travaux de voirie, l'implantation de CSE, mais aussi la mise en place du service des cartes d'identité et des passeports, place aux projets 2024 avec les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle, la construction des vestiaires et de la tribune de l'US Mours et la réfection du toit de l'église !





## COMPOSTAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est fait obligation aux citoyens de composter la part fermentescible des ordures ménagères.

Depuis 2021 l'Agglomération met à disposition des particuliers des composteurs individuels pour traiter cette fraction de nos OM qui ne doit plus être collectée.

Cependant, la collectivité en charge de la collecte des OM doit mettre un système de compostage à disposition des per-

sonnes ne pouvant accueillir un dispositif individuel. Cela concerne les maisons du centre du village ne possédant pas de jardin et les logements des collectifs.

Ces dispositifs collectifs vont être encadrés par un certain nombre de règles édictées par l'Agglomération :

- La commune doit mettre à disposition les espaces nécessaires à l'accueil des composteurs collectifs,
- L'Agglomération fournira le matériel et la formation nécessaire au fonctionnement des dispositifs,

- L'installation d'un composteur collectif est subordonnée à la création d'un groupe d'au moins dix volontaires comprenant au moins deux personnes acceptant le rôle de référent,
- Le bon fonctionnement du dispositif sera assumé par les personnels de l'Agglomération.

Cependant dans notre commune où la majorité des constructions sont des maisons individuelles, la règle demeure l'acquisition de composteurs individuels (que vous pouvez réserver sur le site de Valence Romans Agglo).

## CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS

Depuis mai 2023 notre commune est passée de la collecte des ordures ménagères (OM) en porte à porte à l'apport volontaire en Containers Semi-Enterrés (CSE). Ces neuf mois écoulés nous offrent le recul nécessaire à cette nouvelle approche de la collecte. Ce laps de temps a permis aux uns et aux autres de mieux appréhender ce nouveau dispositif qui, une fois écartées les premières craintes, s'avère assez fonctionnel si tout le monde en respecte les règles.

En effet, les CSE sont sensés accueillir les OM, ce ne sont donc pas de mini-déchèteries. Il n'est donc pas normal d'y retrouver de l'électroménager, des cartons, etc... toutes sortes de déchets qui auraient leur place en déchèterie et non dans les CSE.

L'Agglomération, gestionnaire de la collecte des déchets, procèdera bientôt à des sondages réguliers du contenu des containers. En cas de découvertes de produits ne faisant pas partie des OM, le contenu du ou des CSE sera rejeté et la

commune concernée sera pénalisée financièrement. Donc, avis aux amateurs, ce sont nos impôts qui serviront à payer lesdites pénalités. Par ailleurs, des caméras seront prochainement installées sur les sites de collecte. Il sera ainsi beaucoup plus aisé de voir qui ne respecte pas les règles et d'agir en conséquence.





## L'US MOURS POURSUIT SA STRUCTURATION

La construction de deux nouveaux vestiaires, un local à matériel et la création d'une tribune ont été envisagés suite à l'évolution du club, tant en nombre de licenciés qu'en termes de niveaux de pratique des catégories de jeunes.

En effet avec 503 licenciés notre club est, ce jour, le deuxième club en nombre de la Drôme

après Pierrelatte. Toutes les catégories d'U13 à U18 évoluent en championnat régional, cela implique évidemment des besoins supplémentaires en termes d'équipement sportif.

Dès 2021, la commune de Mours a souhaité étudier la demande du club pour réaliser l'investissement souhaité et a ainsi travaillé

au dépôt du permis de construire et à la recherche de financement.

Il a ainsi été acté que la commune porterait le projet pour la réalisation des travaux de maçonnerie, de toiture et d'électricité, le reste (cloisons, menuiseries, plomberie, façades, chauffage, carrelage, aménagements intérieurs et peintures) seraient à la charge du club.

Le budget total de cette réalisation est de l'ordre de 270 000€ hors taxes et ce montant est réparti de la façon suivante : commune de Mours 15%, Région 24%, Etat 9% et Département 7% ; le solde soit 45% est à la charge de l'US MOURS et de ses partenaires sponsors.

**Les travaux, débutés en novembre 2023, doivent être terminés pour le gros œuvre et les aménagements extérieurs au 15 mai 2024 et les travaux intérieurs devront être livrés pour le début de saison soit au 31/08/2024.**

## CARNAVAL 2024



Cette année encore, la tombola et le carnaval furent de belles réussites. Rappelons que ce succès est dû au talent des différents organisateurs : l'amicale laïque soutenue par l'ALSH les Zigottos, l'association Mours volley, ainsi que de nombreux bénévoles. Pour rappel cette manifestation permet de financer la réalisation de projets pédagogiques pour les enfants scolarisés dans nos écoles.

Le carnaval est un moment de fête et de partage, dont la coutume est de déguiser les enfants et brûler le Carmentran. Cette année le thème était celui des cowboys, mais bien évidemment tous les thèmes étaient permis, l'important étant que chaque enfant puisse exprimer, à travers le déguisement qu'il a choisi, sa personnalité et ses rêves !

## LA MOURSOISE 2024 : UNE ÉDITION SOUS LE SIGNE DU FAR WEST

Cette 8ème édition fut pour les 600 participants venus en famille et entre amis, l'occasion de commencer l'année avec une activité sportive dans nos coteaux de Mours.

Comme à l'accoutumée le stand de ravitaillement fut assuré par le club de volley de Mours.

A souligner la parfaite organisation de cet événement et la présence de nombreux bénévoles, tous issus du tissu associatif.

Alain Piacentino et toute l'équipe de Color-sport-Event soutiennent encore cette année l'action « vaincre la mucoviscidose » avec le versement d'un don à l'association.

Le rendez-vous en 2025 est déjà pris pour la 9ème édition...



# SÉCURITÉ À VÉLO : ÊTRE VISIBLE DE JOUR COMME DE NUIT !

La sécurité à vélo est une priorité pour tout cycliste.

Que ce soit en plein jour ou de nuit, être visible sur la route est crucial pour éviter les accidents.

Sans éclairage, ou sans accessoires réfléchissants, un cycliste n'est visible qu'à 30 mètres, contre 150 mètres s'il est bien équipé.

Voici quelques conseils pratiques pour rester visible à vélo :

- **Porter** des vêtements et des accessoires réfléchissants,
- **Equiper** son vélo de dispositifs lumineux,
- **Circuler** sur un vélo en état (freins, avertisseur sonore, etc ...),
- **Adopter** les bons gestes et comportements : signalez vos changements de directions, empruntez les voies réservées ...
- **Rester** vigilants à ce qui vous entoure, éviter la musique ou le téléphone !



## RECENSEMENT 2024



Le recensement s'est achevé le 17 février dernier. Plusieurs enseignements sont à retirer de cet exercice obligatoire pour tout un chacun :

- **En premier lieu**, la population de notre commune demeure stable (3285 en 2018 – 3343 en 2024).
- **En second lieu**, il faut noter le nombre important de foyers qui ont refusé de répondre sous des prétextes souvent oiseux, considérant que cet exercice était trop intrusif. Pour mémoire, les questionnaires sont les mêmes que ceux qui ont été distribués en 2018 et les résultats ne sont utilisés qu'à des fins statistiques. Nous vous engageons d'ailleurs à vous rendre sur le site de l'INSEE – Mours Saint Eusèbe pour visualiser les statistiques issues du dernier recensement.

Le recensement est, depuis l'antiquité le seul moyen qu'ont les états pour projeter les besoins à venir des populations en matière d'enseignement, de crèches, d'équipements et d'infrastructures diverses. C'est aussi sur la base du recensement de la population qu'est attribuée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales. Donc encore merci à ceux qui ont accepté de répondre à cette démarche civique ...et obligatoire.

## COVOITURAGE

une solution pour tous,  
des avantages pour chacun !

Le covoiturage présente de nombreux avantages :

- **Réduire** vos frais de transport,
- **Réduire** les émissions de gaz à effet de serre,
- **Rencontrer** de nouvelles personnes et tisser des liens sociaux enrichissants.

Valence Romans Mobilités (VRM) vous propose une nouvelle solution de covoiturage, efficace, gratuite et même rémunératrice avec l'application KLAXIT. Le projet d'implantation d'une petite aire de covoiturage a été proposé par notre commune à VRM, celui-ci est à l'étude.



• **Réunion publique « ENVIRONNEMENT » :**  
vendredi 7 juin - 18h30 à la salle des fêtes  
• **Elections européennes :**  
dimanche 9 juin 2024